

Le Relais

numéro 73 - fév. 2017

Bonne année 2017 !



Institut d'Histoire
Sociale CGT-FAPT
Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Brefs rappels historiques Page 2

Le billet : le travail : enjeu politique ? Page 3

Colloque : il y a 50 ans, la décentralisation syndicale
en région parisienne. Page 4
Hommage à Jean Le Pessot. Page 4

Le préavis de grève Page 5

Après la 69^e conférence des femmes salariées...
Activité spécifique ou activité mixte ? Page 7

8 mars toujours... pour réaffirmer le droit des femmes
et gagner l'égalité dans la vie et au travail Page 10

Dossier : CHS-CT et activité syndicale Page 12

**La solidarité développée par la fédération postale
à l'égard des républicains espagnols** Page 17

La vie de l'IHS

compte rendu du CA de l'IHS du 23 novembre Page 19
22 octobre 2016 : 75^e anniversaire des 27 fusillés
de Châteaubriant

A lire : le bulletin du CHS de Loire-Atlantique

Livres

Un crime d'Etat Métro Charonne - 8 février 1962
Voyage en Terre d'Espoir Page 16

Rappels historiques

par Jean-Marc Seyler

1937 : L'histoire nous montre comment la continuité syndicale et la continuité des luttes sont indispensables. L'exemple nous en est donné en 1937, après l'avènement par les luttes et leur traduction par le suffrage universel d'un gouvernement plus favorable aux ouvriers.⁽¹⁾

« *Cependant le patronat et la droite acceptent mal ce gouvernement issu du suffrage universel et les concessions arrachées par la mobilisation du monde ouvrier.*

En 1937, ils reprennent l'offensive. Ils se réorganisent et se radicalisent. La confédération Générale du Patronat Français, qui a remplacé la Confédération Générale de la Production Française, refuse toute discussion et attaque le monopole de la représentativité de la CGT.

La politique du gouvernement se heurte au "mur de l'argent". La "pause" dans l'application des mesures économiques que Léon Blum décrète en 1937 suscite des désaccords entre les partis du Front populaire.

Les communistes condamnent la dévaluation du franc dont Léon Blum a fait le choix. Malgré cela, ils maintiennent la solidarité parlementaire. En juin, le Sénat refuse les pleins pouvoirs financiers demandés par Léon Blum. Socialistes et radicaux s'opposent sur les mesures financières. Il est lâché par les radicaux. Il démissionne.

La cohésion nationale se lézarde. Les désaccords de plus en plus nombreux vont générer à nouveau l'instabilité politique.

Le deuxième gouvernement de Léon Blum ne tiendra qu'un mois, du 11 mars au 9 avril 1938. Voulant établir un impôt sur le capital pour financer le réarmement qui s'impose devant la politique agressive du pays fascistes, il rencontre une opposition farouche de la droite et d'une majorité des radicaux. Ils portent donc avec le patronat une responsabilité dans la défaite de 40 !»

1. Texte issu du fascicule « L'année 40, ou comment en est-on arrivé là ? » de Danièle Ledoux. Prix : 5 €.

1947 : Une date malheureusement importante pour le syndicalisme en France et en Europe. Les "sauveurs" ne sont pas des philanthropes. « *Alain Le Leap qui était secrétaire général de la Fédération CGT des finances en 1946 (tendance réformiste) raconte : « Fin juillet 1946, au moment de la création du comité national de grève aux PTT, [...] Jouhaux m'exposa qu'il tentait une opération sur la Fédération Postale en faisant obtenir des avantages particuliers aux postiers [...] S'il réussissait, il continuerait avec d'autres fédérations mais, s'il échouait, il s'en*

irait. Ce n'est que plus tard que j'ai compris que dès cet instant, il envisageait la scission s'il ne parvenait pas à devenir majoritaire» [...]

Mais on apprit, lors des grèves anti-unitaires de juin 1947, que Jules Moch, pourvu des Transports et des Travaux publics depuis novembre 1945 [...] jouait depuis sa nomination chez les mentors du syndicalisme confédéré, notamment chez les cheminots : GSE et Force ouvrière (strictement confondus), ministre et cabinet ne rêvaient que de « démolir la direction fédérale » unitaire de chaque organisation concernée.

Pour cela il fallait des idées, les Américains en avaient, des hommes, en France [...] ils vont en trouver, et de l'argent, ils ont des dollars !

Ils n'ont pas hésité à payer cher la scission en France et dans d'autres pays européens. Depuis 1947, ils ont recommencé cela bien des fois. Ces dollars s'ils ne sont pas la seule raison politique de la scission, ils y ont bien contribué ... et c'est la Fédération FO des PTT qui la première va en bénéficier !»⁽²⁾

2. Texte tiré du livre « La Fédération CGT des PTT et l'affrontement de classe en 1947/ La scission de la CGT en 1947. Pourquoi, comment dans les PTT ? » Serge Lotier, Bernard Bouche. Prix : 5 €.

1957 : La guerre d'Algérie se poursuit depuis déjà 3 ans avec son lot de victimes, le développement de la misère, mais aussi avec ces restrictions libérées démocratiques et atteintes aux syndicaux et droits syndicaux. La CGT fait front.

« *En ce début 1957, une nouvelle stratégie est mise en place : pratique de la terreur de masse, établissement d'un système concentrationnaire à l'échelle de l'Algérie tout entière, avec 250 camps de "regroupement" où sont parqués 3 millions d'Algériens. Une action psychologique à long terme est menée dans une Algérie matée et française à la fois, isolée dans ses frontières. Le martyre de l'Algérie est organisé selon les normes élaborées par les stratèges de la guerre subversive.*

Le ministre résident Robert Lacoste s'acharne à anéantir les deux centrales syndicales algériennes, l'UGSA et l'UGTA, dont les militants se rejoignent dans les prisons, dans les camps et aussi dans la mort. [...] Dans de nombreux services, la Fédération Postale, comme les autres organisations de la CGT, appelle à s'opposer à toutes atteintes aux institutions républicaines qui compromettent les libertés démocratiques, notamment les droits syndicaux.»⁽³⁾

3. A lire dans le fascicule « Histoire de la Fédération CGT des PTT en Algérie » de Louis Cardin. Prix : 5 €.

Le travail : enjeu politique ?

La campagne des élections présidentielles est engagée et va monter en puissance. La question centrale du travail salarié y sera-t-elle présente ?

Après le passage en force du gouvernement Valls sur la "loi travail", malgré une forte et longue mobilisation dans tout le pays, le contenu et la mise en application concrète de cette loi restent pleinement d'actualité.

Des candidats à la présidentielle veulent s'appuyer dessus pour aller encore plus loin, d'autres disent vouloir l'abroger ou encore l'amender. On entend même certains reprendre la formulation de la CGT de "sécurité sociale professionnelle".

Si nous ne sommes pas dupes de la volonté déviationniste de l'utilisation du terme, il n'en demeure pas moins que le débat sur le travail salarié, de sa sécurisation et de son statut ne peut être totalement évacué.

La Cgt n'entend pas rester absente du débat public sur un enjeu politique aussi majeur. Faire reculer l'exploitation et créer un monde meilleur restent le fil conducteur de son histoire.

Une histoire largement identifiée dans le pays et au-delà à celle des conquêtes sociales, notamment de 1936 et de la Libération, et qui a permis de doter le salariat d'un ensemble de droits relevant du code du travail, des statuts publics ou de la protection sociale.

L'autre donne identitaire est que ces grands mouvements sociaux et ceux plus récents (1953, 1968, 1974, 1995, 2006, 2009 et 2016) se sont réalisés grâce à l'unité d'action des syndicats, en totalité ou en partie, ponctuellement ou plus durablement.

Après la rupture du programme commun de la gauche en 1977, la CFDT engage son "recentrage", un tournant stratégique et idéologique dans son analyse du rapport Travail/Capital au profit de ce dernier. Son soutien à la loi El Khomri marque cette transformation fondamentale.

Aujourd'hui, la rapidité et l'ampleur des bouleversements du travail, de la société, de la communication, de la place du numérique et de son influence sur la production, modifient le rapport à l'idée de transformation sociale et aux constructions collectives.

En même temps, cette "double besogne" assignée au syndicalisme de la Charte d'Amiens (1906) d'associer défense des revendications et objectif d'émancipation et de transformations, est toujours présente aujourd'hui.

Fidèle à son histoire, et plus encore dans les périodes difficiles, la bataille pour l'unité d'action syndicale est cruciale pour la CGT, la division une arme redoutable pour le capital.

La CGT entend poursuivre ce combat pour que les travailleurs, et plus encore les femmes qui savent que l'égalité dans le travail détermine l'égalité dans la famille et dans la société, se fassent entendre dans les luttes et aussi dans le débat politique citoyen pour dire dans quelle société ils veulent vivre.

Patrick Bourgeois



Le Relais

17^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Manteuil Cedex

1^{er} trimestre 2017.

Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0912 G81018



Mise en page et impression :
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Il y a 50 ans, la décentralisation syndicale en région parisienne

La conférence-débat, organisée le 9 décembre dernier à Montreuil sur le thème « Il y a 50 ans, la décentralisation syndicale en région parisienne », a connu un vif succès.

L'intérêt du sujet sur l'histoire des syndicats de la région capitale, le travail en commun des IHS de la Cgt (Fapt et Urif), l'investissement de l'Union Régionale Cgt Fapt dans l'organisation de cette initiative et la participation de la fédération ont sans aucun doute favorisé sa réussite.

Avec plus de 70 participant-e-s de la région parisienne, dont une bonne moitié de militant-e-s en activité et pour l'autre moitié de retraité-e-s qui ne sont pas moins actifs, de 18 interventions dans le débat, la matinée a été riche et intense.

Les discussions se sont poursuivies pendant le buffet fraternel, où se dégageait une grande satisfaction avec ce sentiment d'avoir beaucoup appris. Un autre sentiment, et qui n'est pas le moins intéressant, c'est que ce retour sur le passé a amené des questionnements par rapport au présent avec cette même préoccupation des militants d'il y a 50 ans : celle de l'efficacité de la Cgt pour être au plus près des salariés...

Pour reprendre la formule de Christian Malhorel, secrétaire général de la fédération : « Il faut que cette journée entre dans le patrimoine de la fédération... ». Non pas pour la figer dans l'histoire mais au contraire pour la faire vivre au regard des enjeux présents et à venir, car pour le

citer encore : « La structuration de l'organisation reste constamment interrogée ».

La culture "jacobine et centralisée" de l'Etat français donne à la région capitale une place historique singulière. Cette particularité "Ile de France", le poids qu'elle pèse dans la vie économique, sociale et culturelle, a toujours été un enjeu politique majeur.

Avec la départementalisation du "grand Paris" au milieu des années 1960, s'opère un changement dans le paysage territorial de la région parisienne. Le développement du secteur tertiaire, et en corollaire la destruction des emplois industriels, modifie la sociologie professionnelle et la localisation des emplois. Ce qui va entraîner une réduction du nombre d'ouvriers, une hausse du nombre des cadres et de grandes mutations du salariat. Le lancement des villes nouvelles, les grands travaux pour le desserrement de Paris et réduire sa population ouvrière vont avoir aussi des conséquences sur l'or-



ganisation, l'implantation des administrations et des services publics, la délocalisation industrielle.

Ces transformations en Ile de France représentent d'immenses défis pour toute la Cgt, tant sur le plan revendicatif que sur celui de son organisation et de son rayonnement. La Cgt se doit donc d'anticiper et se forger les meilleurs outils de proximité pour rester en phase avec les salariés, construire les rapports de forces et développer les luttes.

Alors que le secteur des activités postales et de télécommunica-

tions, le salariat, le travail, les entreprises bougent et se transforment à grande vitesse, revenir sur l'histoire de la décentralisation en région parisienne n'est pas neutre. Pour l'expliquer, la conférence-débat est présentée en quatre temps, tout en donnant une vision générale qui a encadré ce processus :

– « Pourquoi la CGT a-t-elle décidé de décentraliser les UD de la Seine et de la Seine et Oise » par Joël Biard (Président de l'IHS Cgt Urif),

– « Quelle est la situation dans les PTT et dans nos syndicats avant cette décentralisation ? » par Robert Gilles (membre du bureau de l'IHS Cgt Fapt),

– « Concrètement, qu'est-ce qui s'est passé dans nos syndicats en 1966 ? » par Georges Bressol (1^{er} secrétaire général du syndicat CGT des PTT des Hauts de Seine),

– « Et la région PTT, comment a-t-elle évolué dans ce contexte ? » par Joëlle Roëye (membre du CA de l'IHS Confédéral et de l'IHS Fapt).

Animée par Nancie Baldueno (secrétaire régionale Cgt - Fapt Ile-de-France) et Patrick Bourgeois (président de l'IHS Cgt-Fapt), les travaux n'ont pas eu de temps mort ; ils seront restitués dans leur intégralité dans les meilleurs délais.

4

Hommage

Au revoir Jean Le Pessot



Il avait 94 ans. Parisien, membre de la CE fédérale au congrès de 1953, il est muté en Haute Savoie où il militera principalement à l'Union Départementale. Précédant la création de l'IHS CGT, il fondera en 1980 le centre d'histoire sociale de la CGT 74 qui deviendra l'IHS départemental de la CGT. Il était très attaché à la coopération entre les IHS départementaux, régionaux et fédéraux. « Tout ça c'est une même CGT ! » disait-il. Il sera naturellement membre du Conseil d'Administration de l'IHS CGT Fapt dès sa création. En 2000, il se fit un honneur

d'organiser en Haute Savoie, une journée d'étude sur l'adhésion du premier syndicat des ouvriers commissionnés des PTT à la Cgt en décembre 1899. D'autres initiatives suivront, notamment une sur les services publics avec l'IHS régional Rhône-Alpes.

Jean fit de l'IHS de Haute Savoie « un élément incontournable dans l'histoire du mouvement ouvrier et social du département, reconnu bien au-delà de la CGT » disent nos camarades du département. Pour nous, il a une grande place dans le patrimoine historique et humain de notre Institut.

Serge Lotier

Patrick Bourgeois

Le préavis de grève

Il a fallu du temps pour que le droit de grève soit reconnu.

En France, c'est avec la révolution industrielle, au milieu du 19^e siècle, que l'existence de la classe ouvrière s'affirme, notamment à travers ses luttes. Mais dès 1791, la loi Le Chapelier interdit "aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs".

Dans son principe, la loi visait aussi bien les employeurs que les ouvriers, mais elle ne sera appliquée que contre ...les ouvriers, pour les empêcher de s'organiser, voire de faire grève.

Les dispositions de cette loi furent aggravées par les codes napoléoniens et par toute la législation répressive du 19^e siècle.

La reconnaissance du droit de grève

C'est la loi du 25 mai 1864, sous Napoléon III, qui supprime le délit de coalition. De ce fait, la grève n'est plus un délit. Mais cela ne concerne pas les fonctionnaires.

Avec la reconnaissance du droit syndical, en 1884, la grève devient, pour les ouvriers, un moyen de faire reconnaître les revendications.

Mais les employeurs auront toujours du mal à l'accepter et ils n'auront de cesse de remettre ce droit en cause, dès que l'occasion se présente.

Si tôt reconnu, si tôt combattu

En 1940, après la défaite, le gouvernement de Pétain, à Vichy, instaure la "charte du travail" qui, après l'interdiction de la CGT et de toute manifestation, interdit aussi la grève.

À la Libération du pays, en 1945, tout cela disparaît et le droit de grève est reconnu, de même qu'un statut des fonctionnaires garantissant le droit de se syndiquer.

Mais rapidement, il y a des tentatives de réglementation, notamment en périodes de conflit, comme en 1947.

Puis, en 1958, la grève est interdite à certains fonctionnaires : policiers, CRS, agents pénitentiaires, magistrats, contrôleurs de la navigation aérienne. Dans les services publics et nationalisés, la réquisition est souvent brandie, mais difficile à mettre en œuvre. Un ministre des PTT, Eugène Thomas, invente un succédané. Il s'agit de la "désignation", totalement illégale, mais encore utilisée comme moyen de pression anti-grève aujourd'hui.

À cet arsenal, il faut ajouter les pressions sur le personnel avant les conflits, les menaces de sanction, voire même parfois le chantage à l'emploi, en particulier en direction des non-titulaires.

En 1961, le pouvoir gaulliste encadre le droit de grève avec la loi instituant les retenues pour absence de service fait. En 1962, dans la Fonction Publique, le décret pour retenue du 1/30^e indivisible permet de retenir la totalité de la journée de travail même si la grève ne dure qu'une heure.

Institué par la loi du 31 juillet 1963, le préavis de grève fait donc suite à une série de mesures destinées à limiter le droit de grève.

Un contexte marqué par une forte combativité

En 1963, les grèves atteignent un ampleur inégalée depuis 10 ans.

Des couches nouvelles de salariés se mobilisent sur des thèmes nouveaux. En témoigne la grève des ingénieurs et des techniciens de Neyrpic, à Grenoble, sur la gestion de l'entreprise.

C'est aussi le temps des premières mobilisations contre la casse industrielle : les mines, l'énergie, la construction navale ...

Les différents services des PTT connaissent une période d'expansion. La discussion sur la préparation du budget pour 1964 met en lumière le décalage entre l'augmentation du trafic (poste, services financiers, téléphone) et celle des moyens financiers et humains.

La fédération CGT appelle à la grève le 1^{er} février 1963. Cette journée peut être considérée comme l'une des plus puissantes grèves de 24 heures, notamment dans les services de la distribution, des bureaux gares, des lignes et du téléphone, des chauffeurs postiers, du tri et des guichets. Le ministre lui-même reconnaît qu'il





Manifestation Fonction Publique 1963.

d'ordre de grève générale lancé par toutes les fédérations syndicales (excepté la CGC) par un décret de réquisition, pris le 4 mars 1963, mais il voit pour la première fois son autorité contestée. En effet 200 000 mineurs refusent l'oukase.

Au bout de 35 jours de grève, ils parviennent à faire céder le gouvernement. Ils obtiennent une augmentation de salaires de 12,50 % minimum et la quatrième semaine de congés payés.

En avril 1963, dans le *Bulletin des lignes*, Madeleine Vignes signe un éditorial dans lequel elle affirme : « le gouvernement les a bravés [...] rien n'a enlarmé ni la solidarité de leur unité ni la puissance de leur grève [...] En mettant magistralement en échec le pouvoir, la réquisition signée par De Gaulle lui même, elle a donné aux travailleurs la notion de leur force lorsqu'ils sont unis et résolus ».

A l'image de la grève des mineurs, les luttes collectives prennent de nouvelles couleurs.

Le préavis de grève : un outil anti-grève

C'est dans ce contexte que la loi sur le préavis voit le jour

Elle est votée le 31 juillet 1963 par l'Assemblée Nationale, avec la plus faible majorité depuis 1958 et après un rejet par le Sénat. Désormais dans l'ensemble des services publics, chaque grève fera l'objet d'un "préavis" de cinq jours, qui « doit parvenir cinq jours francs avant le déclenchement de la grève à l'autorité hiérarchique ». Il fixe le lieu, la date et l'heure du début de la grève, ainsi que la durée limitée ou non de la grève envisagée.

Par la même occasion, les grèves tournantes sont interdites « Des arrêts de travail affectant par échelonnement successif, par roulement concerté, les divers secteurs ou

les différentes catégories professionnelles d'un même établissement ou service ou les différents établissements au service d'une même entreprise ou d'un même organisme ne peuvent avoir lieu ».

Selon la loi, pendant la période de préavis de cinq jours francs, les parties intéressées sont tenues de négocier. Mais la réalité est tout autre. Force est de constater que dans les PTT, les Directions ne s'engagent que rarement, pendant cette période, pour négocier et, comme tous les patrons, repoussent les revendications formulées par le personnel au travers de leur organisation syndicale. En fait, il s'agit bien d'une limitation, d'une atteinte au droit de grève.

Le droit de grève, un outil à préserver

Le droit de grève est une conquête sociale qu'il nous faut préserver et défendre comme il nous faut agir pour obtenir des droits nouveaux afin de défendre les salariés, le monde du travail.

Le droit de grève est un enjeu de classe, puisque la grève a pour but de créer un rapport de forces pour faire aboutir les revendications.

Encadrer le droit de grève, légiférer pour en atténuer sa force, c'est en fait aider le patron et l'état patron contre les salariés, contre les fonctionnaires et les agents des services publics et nationalisés.

L'application de ces atteintes au droit de grève citées plus haut dépend essentiellement du rapport de forces. Toutes ces lois, tous ces textes sont marqués du sceau de la lutte des travailleurs et nous avons vu, à la lumière des conflits récents, que leur application était parfois difficile à mettre en œuvre. Tout montre que rien n'est figé, face à la détermination des salariés en lutte, face à la puissance des conflits, il n'y a ni préavis, ni sanctions.

Des droits nouveaux peuvent être obtenus comme en 1968, en 1974, et souvent des négociations s'engagent à chaud et des succès importants sont obtenus.

Tout montre également que l'arsenal répressif des gouvernements, la criminalisation de l'action syndicale aujourd'hui à l'encontre de nombreux militants syndicaux, associatifs, qui sont poursuivis, sanctionnés, condamnés, n'empêchent pas le développement des luttes (grèves et manifestations) face aux mauvais coups du patronat et du gouvernement.

Thérèse François
Michel Gaillard

Sources

Étapes d'une Histoire de la CGT
Jean Marc Brunel - 1986 - Paris
Paris 1986
Histoire de la Fédération CGT
des PTT 1943-1981
ouvrage collectif - Paris 2011
Les étapes du droit de grève
Jean Claude Lourdes
Le Républicain 19 septembre 2003

Après la 6^e conférence des femmes salariées... Activité spécifique ou activité mixte ?

Au colloque sur "les femmes et le syndicalisme"⁽¹⁾, René Mouriaux, rapporteur d'un thème sur les interrogations contemporaines [...] écrit : « Le militantisme a tendance à dire "le niveau des luttes s'élève", mais le chercheur est un casse-pieds qui dit : "sans doute, mais nous n'arrivons pas à enregistrer cette élévation"... les processus ne sont donc pas constants, et pour les femmes pas du tout. Il y a eu un creux, il y a eu une montée, il y a la 6^e conférence des femmes salariées de 1977 où les problèmes sont posés de manière assez radicale puis sont ultérieurement enterrés à la CGT [...] A la CGT, les questions féministes posées à l'époque interfèrent avec d'autres enjeux strictement politiques : le programme commun, les questions de l'unité avec la CFDT qui amorce son recentrage [...] les questions internationales avec le soutien à l'URSS [...] les rapports syndicat-femmes vont être évacués avec d'autres problèmes... »

Dans notre Fédération, les congrès fédéraux préparés par des rencontres nationales (Vil-lecresnes...) ont invité à la poursuite du débat. En 1981, Elyane Bressol pose la question : « faut-il une activité spécifique aujourd'hui ? »

La profession se féminise :

La "gauche" portée au pouvoir en 1981 grâce au vote des salariés, se traduit par des avancées significatives dans un premier temps.

La modification de l'article 7 du Statut général des fonctionnaires, à l'initiative du ministre de la Fonction publique, permet aux femmes d'accéder à tous les emplois de la Fonction publique, ce qui se traduit dans les PTI dans toutes les catégories, à la distribution, parmi l'encadrement, chez les techniciens. La profession, se féminise. Ces avancées ont posé des problèmes nouveaux aux organisations de la fédération : organisation du travail, conditions de travail... « mais, note Albert Le Guern au congrès de 1985, les femmes ressentent bien que pour avoir toute leur place dans la société, c'est au travers des grandes revendications qui affirment le droit au travail, l'élévation du pouvoir d'achat, la fin des bas salaires, l'arrêt du chômage, de l'inflation, l'amélioration des conditions de travail et de vie, la dignité, qu'elles l'obtiendront [...] Cela doit se faire sous un angle offensif et non en terme d'opposition avec l'autre sexe mais en terme de complémentarité pour la lutte. »

femmes

RENCONTRE NATIONALE

DU 15 OCTOBRE 1981

Le 15 octobre dernier, le Bureau fédéral avait réuni à Paris, les Secrétaires régionaux, les Secrétaires départementales et les Responsables Femmes des syndicats contre de région, le collectif de travail fédéral en direction des Femmes.

Trois ans après la Conférence nationale, il s'agissait d'avoir une journée de travail pour faire le point sur notre activité et réfléchir dans le cadre de la situation nouvelle, à la façon la plus efficace de mener notre travail de masse en direction des femmes de nos services.

Notre politique en des matières de développement social, débats présentés par Elyane BRESSOL et les premières responsables de la direction fédérale sous la présidence de WALTER.

Après une introduction générale de WALTER sur l'état de la question sociale.

Le mouvement sans doute de ce genre sans dévier entre questions qui nous ont permis d'acquiescer à nos tâches.

Faut-il une activité spécifique aujourd'hui ?

Point de la prise de conscience et de l'engagement. Des femmes de tous les départements de la Fédération ont été entendues pour se prononcer sur les questions soulevées et à leur façon de les résoudre.

Un débat qui a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

Le débat a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

Le débat a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

développer la force de travail

Il y a 10 ans, dans la lutte pour la reconnaissance des droits de nos collègues, nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits. Nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits. Nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits.

Il est temps que nous nous engageons dans la lutte pour la reconnaissance de nos droits. Nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits. Nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits.

Il est temps que nous nous engageons dans la lutte pour la reconnaissance de nos droits. Nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits. Nous avons été les premiers à nous battre pour la reconnaissance de nos droits.

Le débat a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

Le débat a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

Le débat a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

Le débat a permis de constater que nous sommes en mesure de nous organiser et de nous défendre.

« LE MILITANT - JANVIER 1982 »

PAGE 11

7

© Archives OCF-FTF

Le tournant du 26^e congrès : vers la mixité de notre activité fédérale

Le meurtre en place et l'abandon des cahiers revendicatifs sont revendications de nos fabriciens sur cette question délicate.

Quelles revendications à mettre en œuvre ? Quelles revendications ? Quelles revendications à proposer en priorité ?

Précis du programme de travail des fédérations revendicatives à proposer dans un programme revendicatif à mettre en œuvre dans les entreprises. Ce programme revendicatif a été élaboré par les fédérations et sera soumis à la validation de nos 10,15 % de personnel.

Par contre, nous laissons à nos responsables la responsabilité de la sélection de nos revendications. Des pages entières de revendications attendent le secteur, le département, la Fédération et sont en cours d'élaboration. Des revendications que nous devons sélectionner. Elles ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs. Elles ne sont pas les mêmes dans tous les départements. Elles ne sont pas les mêmes dans toutes les fédérations. Elles ne sont pas les mêmes dans toutes les entreprises.

Quelques revendications de revendications qui ne sont pas dans le C.C.T. A la C.G.T. et y rajouter et y rajouter. En fait, il est évident que nous ne pouvons pas attendre que le personnel de la section fasse connaître une revendication qu'il a exprimée par écrit.

C'est un fait qui est le fait et l'action.

C'est un fait qui est bien utile, d'ailleurs, l'efficacité de toute l'organisation syndicale. C'est un fait qui est bien utile, d'ailleurs, l'efficacité de toute l'organisation syndicale. C'est un fait qui est bien utile, d'ailleurs, l'efficacité de toute l'organisation syndicale.

Faire qu'il est fait, et bien sûr encore, il faut généraliser le cahier revendicatif dans les sections syndicales et l'usage comme dans le premier document du C.C.T. dans nos comités syndicaux. Le syndicat départemental est à minima de faire circuler un cahier revendicatif dans les sections et il y a à la fois de la syndicalité de se servir de ce cahier pour mobiliser, sans une délégation chez le chef de service, admette les syndicats et dans nos premiers jours, pour l'adhésion et la création d'une base nouvelle.

C'est un fait que le cahier revendicatif, comme tel, doit être beaucoup de travail, des sections syndicales, mais qui est le fait, pour être en accord avec l'assemblée pour l'action.

prendre en compte la diversité de la profession dans l'activité catégorielle

Pour que l'activité catégorielle de masse à écrire dans toutes les dimensions, la diversité de la profession doit être prise en compte par l'activité catégorielle.

Il faut aussi que soient pris en compte les revendications des femmes et des hommes, et il faut les employer et les employer dans la vie de la profession et cela à tous les niveaux de responsabilité, chez les praticiens, les services généraux, chez les techniciens, les cadres, etc.

En effet, comment vouloir assumer la diversité de l'activité de masse ou le catégoriel à laquelle se rattache le personnel féminin ne prend pas en compte les problèmes que rencontrent chaque jour les femmes dans leur emploi, leur carrière, dans leur vie au travail et hors travail.

Pas plus que les hommes, les femmes ne sont un ensemble homogène. Comme tous, elles ont des problèmes, des soucis, des inquiétudes, des espoirs, des aspirations, leur famille, leur situation de famille, leur âge, leurs enfants, etc.

Une telle diversité de vécu entraîne une diversité d'aspirations que seule une activité catégorielle de masse permettra à la C.G.T. de prendre en compte.

L'obligation de travail ne se pose pas à la distribution de la même façon que dans les entreprises. Les revendications de masse sont les mêmes dans tous les secteurs, mais elles ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs de la profession. Elles ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs de la profession. Elles ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs de la profession.

L'adhésion à la rédaction de la durée du travail, et la mobilisation de nos sections, et est pour le même au 26^e congrès. L'adhésion à la rédaction de nos sections, et est pour le même au 26^e congrès. L'adhésion à la rédaction de nos sections, et est pour le même au 26^e congrès.

non ne pouvons pas que de tout un collectif femmes aussi efficace soit-il, qui pourra répondre à cette devise :

Il nous faut dépasser les blocages, dont certains sont en béton [...]. En tout état de cause la Fédération continuera à suivre et impulser l'activité en direction des femmes. »

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

Comment pourrions-nous à la fois constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession, mais qu'il faut aussi constater que la situation des femmes est le problème majeur de la profession.

gences envers la CGT [...] Pour cela, il nous faut dépasser les blocages, dont certains sont en béton [...]. En tout état de cause la Fédération continuera à suivre et impulser l'activité en direction des femmes. »

Le chapitre "femmes" dans le projet de résolution générale disparaît : l'activité catégorielle est le moyen par lequel nous pouvons aborder y compris les questions de l'activité de la CGT en direction des femmes.

« S'il n'y a plus de chapitre "femmes", écrit Maryse Dumas secrétaire générale adjointe, ce n'est pas parce que nous avons décidé de moins prendre en compte leurs revendications, mais au contraire parce que nous voulons leur donner leur juste place, c'est à dire dans la totalité des préoccupations de la CGT. Il n'y a pas un programme femmes et un programme hommes, ce que nous voulons, c'est une activité mixte dans tous les domaines : dans son activité, son programme, sa politique des cadres... »

En 1991, Alain Gautheron constate qu'il y a plus de femmes parmi les syndiqués, plus de femmes dans les directions syndicales. *« Nous trouvons là confirmation de la validité des orientations prises par la Fédération au 26^e congrès pour une activité mixte dans les PTT. »*

2001 : construire la mixité dans les syndicats

10 ans plus tard, au congrès d'octobre 2001, Alain Gautheron revient dans son rapport sur la mixité dans le syndicat et dans la vie. Le conseil national de 2000 avait fait un constat d'échec de l'organisation de la journée du 8 mars 2000 laissée à l'initiative des Syndicats Départementaux. Ne faut-il pas mettre en place des collectifs « mixité » pour une activité suivie, et pas seulement à l'occasion du 8 mars ?

Il poursuit : *« Dans notre profession les femmes ont été à l'avant-garde, elles ont su secourir le syndicat quand il le fallait et il en avait besoin ! [...] Ces combats pour l'égalité, menés durant des décennies, nous ont fait comprendre que cette égalité était revendiquée dans le sens du progrès social pour tous... du droit au travail pour tous [...] Depuis quelques années (1985) nous avons prolongé le combat pour l'égalité par un combat pour la mixité... Pour organiser cette action, l'impulser, sans doute avons-nous besoin de mettre sur pieds des collectifs de femmes et d'hommes en lien avec les structures syndicales pour retravailler sur les besoins, les revendications, veiller à la permanence de cette dimension de l'activité syndicale, construire la mixité dans les syndicats... »*

8
© Archives CGT FIFT

Le Militant spécial
26^e congrès, Bourges, 1985,
suppl. au n°1 -
Janvier 1986 - Page 22.

Maryse Dumas, secrétaire générale de la Fédération, dit dans son rapport : *« Il nous faut prendre en compte la diversité de la profession dans l'activité catégorielle, en effet, comment vouloir assumer la diversité de l'activité de masse si la catégorie à laquelle est rattaché le personnel féminin ne prend pas en compte les problèmes que rencontrent chaque jour les femmes dans leur emploi, leur carrière, dans leur vie au travail et hors travail [...] Nous ne pensons pas que ce soit un collectif femmes, aussi efficace soit-il, qui pourra répondre à la diversité des revendications des femmes liées aux conditions de leur exploitation [...] Une activité générale amputée des aspects particuliers concernent 38 % de la corporation est une activité qui boite ! [...] Certes nous n'avons pas toujours dit cela ! Oui, notre conception évolue, mais c'est parce que la profession évolue, qu'elle se féminise globalement, que la mixité entre de plus en plus dans les services, que les femmes salariées elles-mêmes ont d'autres exi-*



© Archives CGT FAPT

Ainsi les propos de René Mouriaux en 1999 sont-ils vérifiés : La CGT s'était dotée de commissions féminines dans les années 1920, c'est un héritage de la CGTU (révolutionnaire), elles ont permis la prise en compte des revendications féminines et féministes par les femmes elles-mêmes et par la CGT, notre Fédération CGT des PTT fut une pionnière dans ce domaine.

Dans les années 1990, c'est la fin du secteur féminin confédéral. La CGT s'est alors dotée d'un collectif « femmes-mixité » devenu une « commission femmes mixité. » L'application de la charte sur l'égalité femmes/hommes, adoptée au CCN de 2007 et annexée aux statuts du 50^e congrès CGT, est l'une des activités essentielles de cette commission. Avec l'application de la charte égalité, c'est désormais l'objet de chaque journée internationale de luttes des femmes : le 8 mars. La commission établit un plan de formation sur l'égalité, participe et impulse la mobilisation pour l'égalité dans le cadre des journées de mobilisation sur le pouvoir d'achat, les retraites, et exerce un rôle de veille sur les politiques gouvernementales.

Au dernier conseil national, (décembre 2016), Christian Mathorel, l'actuel secrétaire général, dans ses conclusions, a annoncé que le collectif fédéral *Femmes mixité* va travailler la déclinaison dans notre champ d'activité du rapport de situation comparée et travailler la question de la prise de responsabilité des femmes dans la fédération. « *L'égalité femmes/hommes est une question décisive pour le progrès social* » ajoute-t-il... Souvenons-nous qu'il y a plus d'un siècle, Flora Tristan⁽²⁾ faisait remarquer, avec humour, tous les progrès que pourrait réo-

liser l'humanité en utilisant la deuxième moitié de ses potentialités jusque là étouffées par le maintien des femmes à l'écart... Imaginons l'élan que nous donnerait une mixité totale du syndicat, des syndicats, des syndiqués jusqu'aux directions syndicales à tous les niveaux avec l'enrichissement du contenu et la pratique revendicative qui en découlent...

Se souvenir de cela et de toute l'histoire du combat des femmes de notre fédération est de la responsabilité de notre IHS... Ce patrimoine est mis à disposition des actifs pour enrichir leur réflexion et les aider dans leurs choix d'organisation, d'actions... C'est ainsi que l'histoire apporte sa contribution à la réflexion des militants d'aujourd'hui. C'est ce que nous ferons le 7 mars prochain dans le cadre d'une initiative fédérale sur la journée internationale de luttes des femmes du 8 mars.

Yveline Jacquet

Le Militant spécial 31^e congrès, Clermont-Ferrand, 2001, suppl. au n°24 - Juin 2002 - Page 28

1 René Mouriaux, politologue, modérateur, membre du conseil scientifique de l'IHS CGT au colloque "Les femmes et le syndicalisme", Montreuil, 1999

2 Flora Tristan, 1803-1844, militante féministe pour la reconnaissance du travail des femmes, pour les droits des femmes

7 mars 2017 : conférence débat sur la place des femmes aux PTT et dans la Fédération 1945 - année 2000

Dans le cadre des initiatives autour du 8 mars, la Fédération CGT Fapt et l'IHS CGT Fapt organisent de 9h à 16h30, salle Georges Frischmann, cette conférence débat. Elle sera présentée par Peggy Bette, historienne

Avec la participation d'Elyane Bresson, Paulette Dayan, Maryse Dumas, Alain Gautheron et du collectif fédéral égalité Femmes / Hommes L'intervention de clôture sera faite par Christian Mathorel, Secrétaire Général de la Fédération CGT Fapt.





© Archives CGT (APT)

Les femmes des PTT et leurs revendications lors de la manifestation du 13 mai 1976.

Manifestantes CGT pour la défense de l'avortement, années 1970.



© Archives CGT (APT)

Le 8 mars, journée internationale de luttes des femmes, reste aujourd'hui d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de ce temps fort revendicatif, contre les discriminations et pour le mieux vivre de tous.

Le principe d'une journée internationale de luttes pour les droits des femmes a été décidé à Copenhague en 1910 par la II^e Internationale Socialiste, sur proposition de la militante allemande Clara Zelkin, d'organiser chaque année « une journée universelle, féminine, de lutte pour les droits de la femme, et pour la paix ».

Le 8 mars toujours pour réaffirmer le... et gagner l'égalité



© Archives CGT (APT)

Manifestation pour les droits des femmes, 8 mars 1982.

Mais plusieurs hypothèses existent quant au choix de la date du 8 mars :

- Une grève des ouvrières américaines en 1857 ?
- Une manifestation du parti socialiste américain pour le droit de vote des femmes ?
- une manifestation des femmes de Saint Pétersbourg en 1917 ?

Lénine décrètera en 1921, le 8 mars « journée internationale des femmes ».



© Archives CGT (APT)

Manifestation du 8 mars 1982.



© Archives CGT (APT)

Manifestation de factrices dans la Manche.

Le droit des femmes dans la vie et au travail



Les téléphonistes de Paris Central sur la manifestation du 9 mars 1976.

Les dimensions revendicatives, politiques et révolutionnaires sont à la base des manifestations du 8 mars.



Meeting à la bourse du travail à Paris et une importante participation féminine en 1957.

À Paris, la première manifestation est organisée le 8 mars 1914 : pour le droit de vote des femmes, pour la paix et pour les revendications des travailleuses.

La CGT se saisira de cette date pour que s'expriment et s'affirment les revendications des femmes, d'abord sur le lieu de travail puis de manière plus large dans des manifestations, mais en privilégiant toujours la dimension revendicative et d'action.

En 1982, la célébration du 8 mars devient officielle. Et ce côté officiel en modifiera beaucoup le contour.

Que toute l'année soit un 8 mars ! Peut-on lire dans le magazine *Antoinette* n° 205 d'avril 1982

Les « femmes des PTT » y ont largement contribué. Ces quelques photos choisies révèlent des moments forts de leurs luttes dans notre Fédération et témoignent de leur volonté pour plus de justice et d'égalité et de bonheur pour tous.



Pancartes revendicatives lors d'une manifestation à Paris.



1909, une des deux premières femmes des PTT révoquées pour fait de grève.



Manifestantes de centre d'appel.



Manifestation du 4 octobre 1975.

Le Dossier

CHS-CT et activité syndicale

On constate partout la dégradation du travail, fruit des politiques menées par les entreprises de notre secteur, dans la recherche de rentabilité du capital qui sacrifie le travail et le monde du travail.

On s'interroge sur la finalité du travail, de son organisation.

Le CHS-CT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail), dont la mission spécifique est de lutter contre les atteintes à la santé sur les lieux de travail des personnels (y compris des travailleurs temporaires et des entreprises extérieures), est dans ce cas un outil de la section, du syndicat départemental pour agir avec les personnels sur ces questions.

Les négociations montrent que les textes qui encadrent et nourrissent l'activité quotidienne des représentants CHS-CT sont un enjeu pour l'action syndicale, étant bien entendu que la pièce maîtresse de cette action est la section syndicale ou le syndicat départemental.

Alors les CHS-CT : Conquêtes des travailleurs ?

Outils pour la démocratie, pour la défense des intérêts des personnels ?

Outils au service de la lutte et du syndicat ? Ou... outils d'intégration ?

Retour donc sur une institution dont les premières formes datent de plus d'un siècle...

Pour la grande majorité des hommes et des femmes, le travail a toujours été nécessaire pour assurer leurs conditions d'existence, ceux-ci recherchant constamment les moyens de ne pas y perdre leur santé et leur vie à la gagner.

Le Patronat n'a jamais aimé que les travailleurs se mêlent de ce qu'il considère comme "ses" affaires, pas plus hier qu'aujourd'hui.

Et de tout temps, les travailleurs ont dû se mobiliser et se battre, souvent très durement, pour obliger les maîtres de l'industrie à améliorer leurs conditions de vie.

Et ce sont les luttes pour l'amélioration des conditions de travail et la protection de la santé qui sont à l'origine des premières pages du Code du travail.

La genèse :

Une des premières lois sera celle du 22 mars 1841 limitant la durée du travail des enfants de 8 ans.

On peut dire que la naissance des CHS-CT se retrouve dans la création « des délégués mineurs » inscrite dans la loi du 8 juillet 1890.

C'est un des premiers textes qui fait référence à une représentation du personnel orientée sur la sécurité dans les mines et les carrières.

En effet les mines ont toujours été une référence en matière de sécurité, tant chaque accident s'apparente à une catastrophe par l'ampleur des victimes, et les manifestations des mineurs et leur famille étaient nombreuses.

Ces délégués avaient pour mission de tenir un registre d'observations portant sur la sécurité, ils devaient également signaler les infractions aux ingénieurs chargés des contrôles.

En cette fin du XIX^e siècle, il existe plusieurs textes qui montrent, au fil des années, la prise en compte des accidents du travail, comme la loi du 2 novembre 1892 sur l'organisation de l'inspection du travail et celle du 12 juin 1893 sur les mesures de prévention obligatoires du Code du travail.

Cependant et pendant longtemps, c'est la question de la réparation de l'accident du travail qui mobilisera en premier chef le législateur. Il faudra là encore de nombreuses luttes des travailleurs pour faire avancer la notion de prévention, sans écarter l'importance d'une réparation juste.



© Archives de la CGT

Agent des Lignes effectuant un travail pénible, dangereux et insalubre dans les égouts de Paris.

Plus tard des délégations analogues à celles des mineurs seront instituées dans les secteurs dit « à risques », le secteur ferroviaire en 1931, l'aviation marchande en 1932, les poudreries en 1938, mais leur mission est limitée aux questions techniques car il est écrit qu'« il doit s'abstenir de s'immiscer dans des questions ou revendications étrangères aux conditions de sécurité du personnel. »⁽¹⁾

Comment cela se passait dans les PTT ?

On peut lire dans la presse syndicale du début du XX^e siècle, les préoccupations concernant l'insalubrité, l'insécurité, les conditions de travail dangereuses, les maladies professionnelles (la tuberculose est un véritable problème de santé publique à l'époque) ... et il y en a des actions menées par les syndicats, notamment celui des ouvriers d'Etat, pour obtenir des améliorations, imposer des mesures d'hygiène dans les ateliers et bureaux ainsi que des mesures préventives, telles l'enseignement de l'hygiène dans les milieux ouvriers.

Un exemple : en 1904, au Dépôt Central de Matériel, des cabinets d'aisance sont installés suite à des mouvements revendicatifs !!

Les ouvriers organisent même des réunions d'information en dehors de l'entreprise. Une commission est désignée pour étudier les moyens d'obtenir un sanatorium pour recevoir les malades⁽²⁾.

La Poste édicte des règlements pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, mais comme il n'existe aucun cadre dans lequel les ouvriers peuvent exprimer leurs besoins, l'application de ces règlements reste subordonnée aux rapports de force que les ouvriers sont en mesure de développer dans les ateliers ou magasins⁽³⁾.

Vers les CHS

On aurait pu penser qu'à partir de l'installation de délégués mineurs, tout le tissu industriel se serait doté de délégués ouvriers pour exercer une mission similaire, mais les avancées seront lentes, notamment en périodes de difficultés économiques, et toutes tentatives sont aussitôt combattues par le Patronat qui en dévoie l'esprit ou tente de contourner les syndicats.

Dès 1926, des comités de sécurité sont créés dans les industries des métaux mais sans les ouvriers.

Devant l'augmentation des accidents du travail et la dégradation de la qualité du travail, l'UIMM – *Union des industries Métallurgiques et Minières, devenue en 2001, Union des industries et métiers de la métallurgie* – se dotera également d'un service général de prévention. Mais ce sont de simples structures, relais des directions à destination des ouvriers⁽⁴⁾.

En 1929, l'OIT-Organisation Internationale du Travail adopte une recommandation sur la prévention des accidents de travail. Le document souligne que les autorités devraient prévoir la participation des salariés par la « nomination de représentants des travailleurs dans des comités de sécurité chargés d'assurer l'application des règlements et d'établir les causes des accidents. »⁽⁵⁾

Des dispositions qui ne verront que tardivement le jour ! Le patronat, forcé de concéder en 1936, sous la pression des grèves, la représentation du personnel par les délégués d'atelier, n'y est pas favorable.

Il faudra attendre l'entrée en guerre pour que l'idée soit reprise et le décret du 4 août 1941 crée des comités chargés de contrôler la sécurité dans les établissements industriels – Les ouvriers sont enfin associés en France, au contrôle des dispositions de sécurité et aux enquêtes d'accidents et ceci dans un contexte très particulier : celui d'une économie de guerre où les libertés syndicales et politiques sont supprimées en France et dans un pays occupé... !⁽⁶⁾

Des CHS aux CHS-CT

Après la libération, le programme fixé en mars 1944 par le CNR – Conseil National de la Résistance –, vise à « instaurer une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières. »

Ces mesures sont appliquées dès 1945 par la création des Comité d'Entreprise en février 1945, et la sécurité sociale en octobre 1945.

Les progrès en matière de sécurité et de santé au travail seront apportés tout d'abord par la mise en place de la sécurité sociale, la création d'un système de réparation médical et financier pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et de l'institution de la médecine du travail.

En effet la loi du 11 octobre 1946 rend obligatoire la médecine du travail dans toutes les entreprises privées, mais il n'y a pas de CHS, ni de prévention médicale obligatoire dans la Fonction Publique.

Remarquons toutefois que cela n'a pas empêché l'action syndicale de mener des luttes sur les conditions de travail qui ont permis d'obtenir d'importants succès, je pense notamment aux téléphonistes et aux "filles" des chèques postaux⁽⁷⁾.

En 1947, par décret 47- 1430 du 1^{er} août, les comités de sécurité s'élargissent aux questions d'hygiène industrielle et deviennent des CHS.

Ils sont rendus obligatoires pour les établissements industriels de plus de 50 salariés et les établissements du secteur tertiaire de plus de 500 salariés.

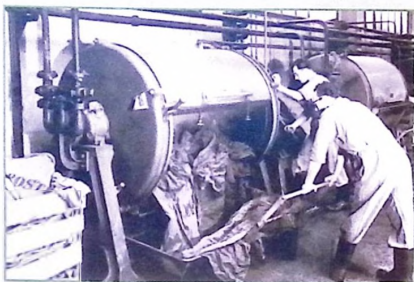
Ils constituent une commission spéciale des Comités d'Entreprise. Les représentants sont désignés parmi les représentants élus des salariés mais n'ont qu'un rôle consultatif et technique.

Malgré la loi, près de 30 % des entreprises ne se dotent pas de CHS et, lorsqu'ils existent, leur activité est réduite. La priorité est donnée à la sécurité devant les considérations d'hygiène et de santé.

La mise en œuvre est difficile, les progrès attendus tardent. Au 28^e congrès confédéral de la CGT en 1949, le rapporteur de la Commission Hygiène et sécurité appelle les militants à : « œuvrer pour l'amélioration du fonc-



Facteur avec sac poche remplie, rue de la Vacquerie à Paris 11^e, archives CGT-FAPT.



Laverie des sacs postaux de Montrouge, années 1950. Archives CGT-FAPT.

tionnement des CHS au sein des entreprises», « l'action en son sein » dit-il « fait partie intégrante de l'activité des syndicats ».

Au 30^e congrès, il est constaté les « difficultés inhérentes au manque de contrôle des comités par l'organisation syndicale⁽⁸⁾ ».

Au cours des années 60, la nécessité de réformer l'institution est pointée dans plusieurs rapports.

Les mouvements de grèves de mai 68 et dans les années suivantes, font émerger de nouvelles préoccupations des salariés : celles d'agir sur le travail.

Ainsi des lois et décrets sont publiés dans les années 70, notamment avec la création de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) en 1973. Des débats sur ce qu'est le travail voient le jour autour des changements organisationnels qui peuvent concerner les salariés.

La CACT, Commission d'Amélioration des Conditions de Travail, est une commission spéciale obligatoire du comité d'entreprise instaurée dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Et la loi relative au développement de la prévention des accidents de travail est votée en 1976.

1981, c'est la victoire du programme commun de la gauche et l'adoption des lois Auroux en 1982.

Bien qu'elles ne modifient pas les rapports sociaux, elles constituent un moment important dans l'évolution de la prévention.

Le CHS se transforme en CHS-CT par la fusion des deux entités CHS et CACT. Cela va faciliter la prise en compte plus globale de la santé au travail et favoriser la prévention. Les CHSCT ont une autonomie juridique.

Leurs missions sont renforcées et élargies et le seuil de 50 salariés est étendu à toutes les entreprises.

En parallèle au droit d'alerte du CHSCT, la loi du 23 décembre 1982 instaure pour le salarié un droit d'alerte et la naissance du droit de retrait en cas de danger grave et imminent, une revendication inscrite au programme de la CGT depuis 1970.

Depuis 1982, le législateur a reconnu aux représentants du personnel (CHS CT mais aussi CE et DP) des compétences accrues dans ce domaine.

Le CHSCT a élargi son champ de compétence, la représentation du personnel s'est renforcée avec l'introduction d'une voix délibérative et la consultation des CHSCT sur les projets de l'entreprise. Le droit à une expertise indépendante de l'employeur est reconnu au CHSCT (mais la mise en œuvre relève toujours du parcours du combattant).

L'organisation du travail ne relève plus exclusivement du chef d'entreprise et sa responsabilité pénale est désormais engagée.

La naissance des CHS dans les PTT et leur évolution :

1982, c'est aussi la naissance des CHS dans la Fonction Publique et donc dans les PTT.

Il aura fallu attendre 37 ans pour qu'ils apparaissent chez les fonctionnaires... notons qu'ils avaient été promis après la grève de mai 1968.

En 1991, ils deviendront des CHS-CT. En 1995, des modifications sont apportées pour mieux correspondre aux directives européennes.

Et depuis le changement de statut de France Télécom et de La Poste, les CHS-CT ont connu d'autres transformations et se sont vu attribuer différentes compétences.

Mais durant toutes ces années, la CGT avec ses militants n'est pas restée sans rien faire et s'est comportée en force de propositions... La Fédération Postale et ses syndicats n'ont eu de cesse de dénoncer l'insalubrité

de certains locaux, les cadences, la pénibilité, la productivité qui accentuaient le nombre d'arrêts de maladie dans les PTT, d'exiger la réduction du temps de travail, etc. et de réclamer un *comité technique sanitaire et social dans les PTT*.

Des campagnes sont menées à l'exemple des services financiers : « *La santé, c'est la vie ! Défendons là avec la CGT* » et le « *travailler autrement* » est en germe.

La Fédération déplorait aussi que, faute de crédits, le service de médecine du travail, installé à Paris, Boulevard Brune, qui était le résultat de l'action des syndicats, se limite à des examens préventifs et ignore la relation entre les conditions de travail et les maladies du personnel.

Comme déjà énoncé, il n'y avait pas de médecine du travail dans les PTT. La pression fait qu'en 1958, une discussion a lieu à l'Assemblée Nationale sur ce sujet. Le Président du Conseil intervient : « *L'extension pure et simple de la médecine du travail aux personnes relevant du service des PTT, de la loi du 11 octobre 1946, entraînerait des dépenses importantes supplémentaires qui rendent la proposition irrecevable.* »⁽⁹⁾

Cela avait le mérite d'être clair !

Aujourd'hui encore, on nous rechant le même refrain, celui des coûts. Après le « coût » du travail, le patronat estime que le « coût » du dialogue social est trop important.

Cependant, les luttes menées avec le personnel permettent d'obtenir la création de commissions régionales d'Hygiène et de Sécurité qui ont été gagnées, dans les centres



Vue générale de la salle principale d'exploitation, Central téléphonique interurbain de Paris Bonne Nouvelle, avril 1969. Archives CGT-FAPT.

de tri, les services ambulants, dans les ateliers garages et le service automobile...

Après la grève de 1974, le ministère a dû consentir la création de 2 commissions nationales d'Hygiène et Sécurité. Une s'est tenue aux télécoms mais aucune à La Poste qui a opposé son refus catégorique.

En 1976, un rapport sur la situation dans les PTT, établi par un médecin chef des PTT, est accablant et oblige l'administration à bouger !!! La compétence des comités techniques paritaire sera étendue aux questions d'Hygiène et Sécurité.⁽¹⁰⁾

Le 30^e congrès de la Fédération Postale en octobre 1976, analyse cette situation et conclut « *Un progrès, mais pas la solution.* »

Mais nos actions font qu'en 1977, une instruction ministérielle codifiera les conditions de fonctionnement d'une médecine préventive dans les PTT⁽¹¹⁾, mais toujours pas de CHS et les crédits font défaut...

En 1982, une large place est faite dans le *Militant* de novembre sur les nouveaux droits des fonctionnaires et la mise en place des CHS dans les PTT, avec l'obligation de constitution de CHS d'établissement dans tous les bureaux, centres et services comportant au moins 100 personnes, ainsi que l'extension du cahier d'hygiène et sécurité à tous les services.

En guise de conclusion, on peut lire : « *il faut apprécier ces nouvelles structures comme représentant une avancée sociale importante. Certes, il faudra poursuivre l'action sur le terrain notamment, pour obtenir de nouveaux pouvoirs des représentants des personnels dans les CHS, ainsi que les moyens qui s'avèrent nécessaires à la mise en place d'une réelle prévention.* »

En 1985, il y avait 1427 CHS aux PTT : 638 à La Poste ; 787 aux Télécoms et 2 aux services généraux et 6380 camarades CGT étaient mandalés aux CHS⁽¹²⁾.

Une journée d'étude fédérale a lieu le 14 juin 1985 pour faire le point et mettre en lumière les dysfonctionnements. L'Administration

contestant la compétence des CHS notamment au regard de la sécurité des bâtiments, des installations et biens.

Les enseignements, tirés lors cette journée par Maryse Dumas, sont toujours d'actualité : « *L'Administration n'en voulait pas. Cela lui fut imposé, elle n'en veut pas plus maintenant. [...] L'Administration a bien compris ce que cela signifiait pour nous, les moyens que cela exigeait. Aussi fait-elle le maximum pour empêcher le bon fonctionnement, pour dévoyer ou pour réduire le rôle des CHS à certains domaines limités.*

Pour notre mouvement syndical, quelle doit être notre attitude ? Partir des préoccupations et des revendications du personnel, utiliser les CHS comme point d'appui, pour développer la démocratie, l'intervention des travailleurs, les luttes et pour renforcer la CGT en élargissant son audience.

Elle posait la question : « *N'avons-nous pas une vision trop administrative des CHS ?... Il nous faut corriger certains reliquats de formalisme, de légalisme, de juridisme [...] Dès le début nous avons évoqué le risque d'intégration, mais on ne peut laisser l'Administration gérer seule. Nous devons être offensifs, ne rien laisser passer.*

Les ordres du jour doivent être préparés par la section syndicale et ses élus et le personnel [...] Il faut faire systématiquement le compte rendu des séances ; avancer des propositions d'actions ; assurer la coordination aux différents niveaux, section syndicale, syndicat départemental, fédération.

Il ne peut y avoir de récupération de notre activité par les autres, si nous menons bien de front et l'activité dans les CHS et l'activité syndicale. »

Dominic Lafoux



1. In *Cahiers d'Histoire Sociale IHS CGT* n° 133 mars 2015 p.17
2. In *les ouvriers d'Etat des PTT* p.178
3. Idem p.177
4. In *Cahiers d'Histoire Sociale IHS CGT* n° 133 mars 2015 p.17
5. Idem p.18
6. Idem p.18
7. A lire *les filles des chèques Postaux* de Sylviane Mangiapane et les travaux du colloque sur les demoielles du téléphone
8. In *Cahiers d'Histoire Sociale IHS CGT* n° 133 mars 2015 p.18
9. In *Histoire de la Fédération CGT des PTT* tome 2 p.221
10. In *le social PTT au 20^e siècle* IHS CGT PTT p.36
11. In *militant des PTT* novembre 1977 p.19
12. In *militant des PTT* novembre 1985 p.22

La solidarité développée par la fédération postale à l'égard des républicains espagnols

Comme annoncé dans le précédent Relais, nous abordons ici l'action solidaire de la Fédération Postale et l'engagement de ses militants dans les brigades internationales.

Les Brigades Internationales :

Des volontaires de tous les pays vont combattre dans les rangs des Républicains Espagnols et former les Brigades Internationales. Les Français sont les plus nombreux. Peut-être est-ce pour cela qu'ils sont sollicités pour organiser les transmissions des combattants des Brigades. C'est ce qu'écrivit Georges FRISCHMANN, dans l'*Histoire de la Fédération CGT des PTT*, Tome 1, page 414. Rémi SKOUTELSKY fait état d'un procès-verbal de la réunion de cellule communiste de la 1^{re} compagnie, Faculté de Philosophie, daté du 27 novembre 1936, qui demande une amélioration du service du courrier. Jean GRANDEL devient le premier responsable de l'organisation du Service du Courrier des Brigades. Rappelé à la Mairie de Gennevilliers

en avril 1937, il sera remplacé par Émile BIGOT, un chargeur de la Gare de l'Est, assisté de POMPON, courrier à la Gare de l'Est, et de Roland DELALAY, chargeur à Tours Gare.

Le Parrainage des enfants espagnols :

La Bataille des PTT, organe du syndicalisme d'action, publie entre 1936 et 1939 de nombreux et vibrants appels à la solidarité, en même temps que des exemples d'initiatives réalisées. Quelques extraits :

- 31 Décembre 1936 : un appel à l'aide des travailleurs d'Espagne, émanant de la section PTT du Comité des Femmes contre la guerre et le fascisme.
- 11 Mars 1937 : le bel exemple des Postiers Bordelais, avec la publication d'une lettre de remerciements d'un combattant républicain, ex-officier des Télécommunications.

Service Central du Courrier des Brigades Internationales Albacete

Aux camarades postiers de France et de Belgique,
Réunis à l'occasion de l'anniversaire de la défense de Madrid et du 30^e Anniversaire de la Révolution russe, les camarades du Service Central du Courrier des B.I. dans leur ordre de jour, voté à l'unanimité, adressent aux camarades postiers de France et de Belgique leur salut fraternel et leur remerciement pour leur dévouement et leur solidarité apportés chaque jour aux Brigades Internationales et au peuple espagnol.
Votre vigilance a permis de démasquer des traitres et des espions qui salaient la correspondance et protégeaient le fascisme.
Nous vous demandons que vigilance et aide ne faillent pas s'accroître. Et nous de travailler à l'unité de toutes les forces des classes laborieuses, principal facteur pour le triomphe de la démocratie en Espagne et dans le monde contre la baseuse réaction.

La Bataille des PTT n° 521
jeudi 25 novembre 1937

© Archives CGT BFM

Pour le parrainage des enfants espagnols

Un devoir sacré auquel pas un P. T. T. ne se soustraira !

Des centaines de milliers d'enfants espagnols sont en France. Ils attendent le secours de la solidarité française. Ils ont besoin de nourriture, de vêtements, de chaussures, de livres, de jouets, de médicaments, de tout ce qui est nécessaire à leur existence. Ils ont besoin de la bienveillance de tous les Français. Ils ont besoin de la bienveillance de tous les Français. Ils ont besoin de la bienveillance de tous les Français.

Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide.

Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide.

Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide.

Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide. Le PTT a le devoir de leur venir en aide.

Les PTT en Espagne avant la victoire du « Frente Popular » du 16 Février 1936

Le syndicat des PTT s'est créé en 1928, sous la dictature de Primo de Rivera, sous la forme du Syndicat des employés des Postes, du Syndicat des Postiers Urbains, du Syndicat des Facteurs Ruraux. Il est resté clandestin. A l'avènement de la République en 1931, des droits démocratiques sont conquis. Mais, en 1934, le personnel subit la politique bestiale d'un ministre des PTT, nommé CID, un gros propriétaire terrien.

A la suite de la grève insurrectionnelle d'octobre 1934, à l'appel des partis communiste et socialiste, 670 travailleurs des PTT ont enduré une répression féroce; le syndicat est déclaré illégal, tous les communistes et socialistes connus dans les PTT sont licenciés. D'autres, qui occupent une modeste fonction syndicale, sont licenciés ou déclassés.

Mais bien qu'illégal, le syndicat survit. Après la victoire du Frente Popular le 16 février 1936, une réunion des postiers espagnols aboutit à la création d'une Fédération unique des PTT dans l'UGT. Tous les postiers révoqués sont réintégrés.

La Bataille des PTT n° 495
jeudi 27 mai 1937

© Archives CGT BFM

CONTRE LA GUERRE, CONTRE LE FASCISME !

A l'aide, au secours des P. T. T. du Pays Basque !

Nous avons dans les colonnes de ce journal et nous continuerons plus que jamais à être de l'Espagne républicaine en lutte, non seulement contre les généraux trahis et rebelles mais aussi contre les armées d'Hitler, de Mussolini, contre le fascisme international.

Pour l'adoption, pour le parrainage des enfants espagnols, entre autres, nous sommes, nous avons été l'objet d'un appel au secours de la part de la Fédération postale espagnole pour

Il faut d'urgence rassembler le temps perdu.

Redacteurs, secrétaires de nos organisations, militants, au travail !

C'est une charge nouvelle qui va peser sur vos épaules, mais combien noble et belle !

Chaque syndicat doit d'abord avoir à cœur d'y apporter chaque mois, au moins, un timbre de solidarité sur sa carte.

Chaque syndicat doit, ensuite, venir au secours des maîtres atones, veiller à ce que les figures fédérales à tous ces moments, postiers, nous aient été l'objet d'un appel au secours de la part de la Fédération postale espagnole pour



Petits réfugiés de la « Casa d'Espagne ».

**La Casa d'Espagne
La bataille des PTT n° 508
jeudi 26 aout 1937**

- Les Initiatives de collecte pour le parrainage des enfants espagnols appuyées sur la souscription de timbres de 2 et 5 francs.

- Entre janvier et février 1939 : Une exposition de la République Espagnole, organisée par le Syndicat des Postiers UGT, à l'Office National de Tourisme Espagnol, boulevard de la Madeleine à Paris.

De grands services parisiens décident de parrainer des enfants d'Espagne :

Le personnel de la comptabilité téléphonique : 2, le Central Télégraphique : 4, Paris-Chèques : 10, le centre de contrôle des articles d'argent : 1, la Radio : 1, la Direction Régionale : 1, la Caisse d'Epargne : 2, l'Administration Centrale : 1, le Central Carnot : 3, Vaugirard : 1, le Régional : 2, Paris-Inter : 4, Danton : 2, la Recette Principale : 8, Paris XX : 1, Paris XV : 1.

Il y a aussi une multitude d'actions de solidarité d'employés des PTT :

Ainsi, lors du colloque de 2006, organisé à l'auditorium de la Mairie de Paris, le conservateur du Musée National de la Résistance de Champigny-sur-Marne insistait sur les solidarités manifestées par le peuple français à l'Espagne Républicaine. Il citait, parmi celles-ci «...le postier Rémy Duclaut, qui, sous l'égide de la CGT, accueille 1000 enfants dans un centre d'hébergement à Valence... Jean Boiteau, postier, propose ses services comme interprète auprès des médecins d'un camp d'internement...»

Bientôt, 60 enfants espagnols seront recueillis, par le personnel des PTT de Paris, et des milliers d'autres dans tout le pays grâce à la solidarité de toutes les professions.

- 8 juillet 1937 : un vibrant article de Marie COUETTE, autour de «La Casa de España» installée à Paris, rue de la Pompe, où les enfants espagnols sont hébergés, soignés et où on leur fait l'école.

Enfin, il y a des immenses figures comme Jean Grandel. Mais, il y en a d'autres moins connus. Ainsi, le Maitron, le dictionnaire du Mouvement Ouvrier, cite Gabriel Pelouze.

Gabriel Pelouze : Militant communiste dans l'Aude. Elu secrétaire Général du Syndicat CGT des PTT de l'Aude. Pendant la guerre d'Espagne, il assura avec l'aide des Cheminots, le transfert vers la République Espagnole de combattants des Brigades Internationales. Plus tard, il hébergera des familles espagnoles. Après la dissolution du Parti Communiste, il sera arrêté pour «propagande communiste», et interné au camp de Rivel, dans l'Aude, d'où il s'évade avant d'être arrêté à Saint-Etienne et condamné à 3 mois de prison, puis, à nouveau condamné le 11 Novembre 1941 à 20 ans de travaux forcés «pour activité communiste» Ecrouté à Carcassonne, puis transféré à la prison d'Eysses dans le Lot-et-Garonne, il conduira le groupe de combat, qui, le 19 février 1944, tentera l'évasion, qui échouera. Attaché à un poteau, il sera abattu d'une balle de revolver par le lieutenant commandant l'exécution.

Le 25 Janvier 1945, le transfert de ses cendres au cimetière de Narbonne donna lieu à une impressionnante manifestation. La rue, où il habitait à Narbonne, fut rebaptisée Rue Gabriel Pelouze. Le 17 décembre 1959, il fut nommé par le Général de Gaulle, chevalier de la Légion d'Honneur, avec attribution de la Croix de Guerre avec palme. La citation mentionne «Premier Résistant de l'Aude».

La prévision d'Henri GOURDEAUX dans la Bataille des PTT du 10 février 1939.

Contre la servitude, contre la guerre, contre la mort. Rien ne sera oublié de tous les méfaits, de tous les crimes dont ont été victimes nos frères. Cela contre la paix, car la victoire de Franco est la victoire d'Hitler et de Mussolini. C'est à dire, la France du Front Populaire encerclée : la guerre ! Les pacifistes intégraux ont de quoi se réjouir aujourd'hui. Leur paix sauvée à Munich apparaît dans toute sa hideur ! Aux appels répétés de Roosevelt, la France officielle a gardé le silence... Le programme de «Mein Kampf» continue.

Hier, le sort de l'Autriche devait être décidé au printemps 1938, le sort de la Tchécoslovaquie en automne 1938 Implacablement réglés dans la période fixée prévue.

Demain, le printemps 1939 doit porter un coup à la Hongrie. Automne 1939, invasion de la Pologne. Printemps 1940, la Yougoslavie. Automne 1940, contre la Roumanie et la Bulgarie. Printemps 1941, au tour de la France, de la Belgique, de la Hollande, du Danemark et de la Suisse. Enfin automne 1941, Hitler se propose d'attaquer l'URSS.

Peut-on admettre toute cette servitude ? Nous pensons qu'il n'est pas trop tard pour dresser le barrage des démocraties contre le fascisme, contre le nazisme. Le sort de la France est en train de se jouer. Le sort de la démocratie. Le sort de la classe ouvrière même. En deux mots, le sort de la paix. Le devoir de chacun est tout tracé.

Le CA de notre IHS s'est tenu le 23 novembre 2016

L'introduction au débat était présentée par Robert Gilles qui a rappelé que « l'année 2016 restera marquée par la disparition de Georges Séguay » et « le silence assourdissant entourant celle-ci de la part des grands médias [...] Ceux qui ont dédaigné ce militant progressiste, pacifiste, révolutionnaire, sont les mêmes qui ont commenté avec des propos haineux, insultants, agressifs, infamants, la résistance collective à la loi Travail. Bien sûr, c'est dans l'ordre établi et cela confirme, si besoin était, que le capital est bien gardé. En 120 ans, il y en a eu des sommets de haine contre la CGT. Et l'année qui se termine en a été chargée [...] Cet anti-syndicalisme est aussi et peut-être d'abord affaire d'Etat ».

En piochant dans l'histoire, il est revenu sur les différentes attaques récurrentes contre la CGT, montrant la permanence de méthodes et d'argumentaires aux relents de racisme social. La dénonciation d'un syndicalisme menaçant la cohésion et l'économie nationale reste bien d'actualité, comme on peut le mesurer avec les GOODYEAR, AIR France et tous les camarades aux prises avec l'arbitraire patronal, et gouvernemental. L'orateur a également présenté notre activité au cours de l'année écoulée, notre participation aux différentes initiatives de l'IHS Confédérale et des autres Instituts, de la Fnarih et à la réalisation de nos soirées de l'IHS (des jeunes et de l'été –

voir Relais n° 72) ; sans oublier notre participation aux 23 congrès départementaux qui permet, en restant sur notre créneau de l'histoire sociale, de redonner confiance aux salariés de nos secteurs d'activité.

Patrick Brechofteau est intervenu sur l'état de notre organisation, source importante de nos recettes, et du besoin de renforcer notre IHS pour transmettre notre histoire à un plus grand nombre, notamment parmi les plus jeunes, et la lecture du *Relais* joue un rôle important dans cette transmission et sa nouvelle formule veut y participer.



CA IHS CGT-Fapt

Au 18 septembre, nous étions 647 adhérents*. Comme à chaque fois, le débat qui a suivi a été constructif et a démontré l'investissement des membres du CA pour aider à la réflexion et aussi pour gagner de nouveaux adhérents.

* nous finissons l'année à 668 adhérents.

Ils rêvaient de Liberté... Ils ont donné l'Espoir !

Le 22 octobre 2016, a été commémoré le 75^e anniversaire des 27 fusillés de Châteaubriant en présence de Pierre Laurent, secrétaire national du PCF et de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT. Comme chaque année l'IHS y était représentée pour rendre hommage à ces otages devenus martyrs, parmi lesquels Jean Grandel, secrétaire de la Fédération Postale Unitaire.

Ces résistants savaient contre quel système ils se battaient mais aussi pour des jours heureux. Jean Grandel, le 22 octobre dans sa dernière lettre, avant d'être fusillé écrivait : « j'ai vécu pour le bien du peuple et je meurs pour lui sachant que ma mort ne sera pas inutile* ».



Inauguration de la stèle.



Et les honorer, c'est aussi continuer à lutter pour la paix dans le monde, revendiquer pour des jours meilleurs afin qu'il ne soit pas mort pour rien. Le devoir de mémoire est aussi un acte de résistance !

* in Jean Grandel, un homme du peuple dans l'histoire de H.C Bonnet et D Ledoux, édition le temps des cerises p. 14

Dépôt de 11 terres de lieu de Résistance, d'internement ou de déportation, pour la rénovation des 183 alevées du monument par 11 classes différentes de toute la France lors de la cérémonie officielle.

A lire :

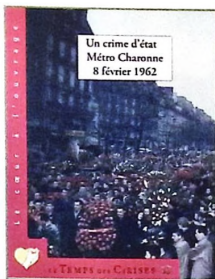
La casse du service public : quel Gâchis !

Le centre d'Histoire Sociale CGT La Poste /France Télécom de Loire Atlantique dans son dernier bulletin *D'Hier à Demain**, publie une étude sur l'évolution du service postal en Loire-Atlantique d'André Brangeon. Les offensives des dirigeants de La Poste, les luttes du personnel, avec les usagers, l'option en direction des élus... Les nouveaux services, le mécontentement... Une recherche historique qui dépasse les frontières de la Loire-Atlantique et questionne : comment reconquérir ce service public pour le XXI^e siècle ?

* Il peut être commandé auprès de : du CHS du syndicat CGT - 1 place de la Gare- BP10517 - 44205 Nantes Cedex 2



La casse du service public couverture bulletin CHS



Un crime d'état Métro Charonne 8 février 1962

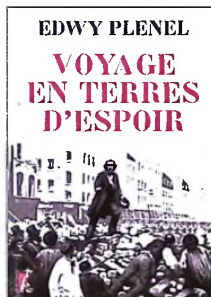
(200 pages)
Collection
Le Cœur à l'ouvrage
Editeur le Temps
des Cerises - 15 €

Les nombreux témoignages de participants à la manifestation du 8 février 1962 contre les crimes et attentats de l'OAS et pour la paix en Algérie, sont la source de ce livre du Comité Vérité et Justice pour Charonne ; pour contribuer à combattre l'oubli, à réclamer justice pour les victimes et permettre à chacun d'appréhender ce moment important de notre histoire, des événements encore trop méconnus.

« Une répression à la mesure de la surdité d'un pouvoir face à l'expression populaire grandissante qui exigeait des

négociations avec le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne et la fin de la guerre. »

Chaque année nous participons à la commémoration de l'assassinat de ces neuf militants pacifistes, tous cégétistes ; nous n'oublions pas que deux des victimes étaient syndiqués de la Fédération CGT des PTT : Anne Claude Godeau des chèques postaux et Jean Pierre Bernard des Télécoms.



Voyage en Terres d'Espoir d'Edwy Plenel

(480pages)
Les Editions de l'Arellet
Editions ouvrières - 25 €

Un voyage à la rencontre de toutes ces militantes et tous ces militants de l'égalité sans

lesquels nos idéaux démocratiques et sociaux n'auraient vu le jour.

Par cet ouvrage, l'auteur rend hommage à l'œuvre du Maitron, le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, devenu dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social.

Il précise qu'en « *nos temps obscurs d'incertitude et de doute, visiter le Maitron c'est reprendre force et courage [...] Cette pérégrination propose de s'approprier cet héritage sans testament, comme une promesse que nous nous ferions à nous-mêmes. À la manière des traces qui, dans notre langue, sont aussi bien des signes d'un passé effacé que des sentiers menant à l'inconnu, l'espoir porté par les centaines de milliers de vies qui en sont la matière est un chemin inédit, qu'il nous revient d'inventer en marchant sur leurs pas. Pour cette exploration, nulle carte préalable qui donnerait des assurances, transformant le paysage en certitude. Mais, plus essentiellement, la quête d'une hauteur qui nous élève et nous relève, en vue d'une ligne de crête où se laisse approcher, de nouveau, l'horizon d'une espérance : l'émancipation.* »

*Souhaité, attendu,
il arrive....*

Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux

L'Histoire sociale du service des lignes des PTT, 1954 - 1985

(578 pages)

Préface de **Christian Matharel, secrétaire général de la Fédération CGT FAPT.**
Editeur IHS CGT FAPT.

Rédigé par Bernard Le Boisselier, ancien CDTX à Caen, militant CGT, aidé d'un collectif normand et breton animé par François Briand pour l'IHS.

Un travail d'historien émaillé de témoignages de ceux qui ont construit cette histoire singulière. Les agents des lignes ont occupé une place importante dans le développement du réseau téléphonique et dans la fédération CGT des PTT, attachés à leur boulot, combatifs, fortement syndicalisés. Une certaine fierté d'avoir fait partie des "gars des lignes".

Aux services des lignes, la solidarité est entretenue par le travail en équipe, un état d'esprit détricoté par la réorganisation des services et du travail, la sous-traitance.

Bon de souscription

Les lignes aux PTT : un métier, des réseaux

Offre promotionnelle jusqu'au lancement officiel
au prix de 15 € au lieu de 20 €

Nom Prénom
Adresse Code postal
Téléphone Email :
Nombre d'exemplaires : Somme totale : €

Joindre un chèque libellé : IHS CGT - FAPT 263 rue de Paris Case 545- 93515- Montreuil Cedex

Signature

